NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

66 N° 3 1939

Un projet d'association sacerdotale au début du XIX^e siècle

Paul BROUTIN (s.j.)

p. 309 - 325

https://www.nrt.be/it/articoli/un-projet-d-association-sacerdotale-au-debut-du-xixe-siecle-2989

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

UN PROJET D'ASSOCIATION SACERDOTALE AU DÉBUT DU XIXe SIÈCLE.

Dans les souvenirs du mouvement menaisien, Malestroit est éclipsé par la Chesnaie. C'est sur le cénacle de Féli que les historiens ont concentré toutes leurs recherches ; idées fécondes et paradoxes dangereux, erreurs foncières et réformes salutaires, élans de générosité et obstinations d'orgueil, tout est attribué assez indistinctement à l'école de l'« Avenir ». Aussi ne relève-t-on d'ordinaire que les étoiles de première grandeur tombées de ce ciel d'orage. Des autres, cendres et poussière. La plupart des hôtes de Malestroit ont été voués au même sort. Seuls, ceux qui sont parvenus aux honneurs de l'épiscopat ou à la célébrité des lettres ont eu leurs biographes. L'oubli a recouvert la mémoire de tous les autres.

Il est pourtant une figure bien sympathique qui mériterait de sortir de ces ombres du passé. C'est l'abbé P. S. Blanc, « tout à fait menaisien, disait M. de Hercé, et avec cela, doux, bon, excellent ». Les dictionnaires lui accordent quelques lignes incolores ; les biographes des de la Mennais ou de Gerbet relatent son nom en passant, avec une extrême parcimonie de détails. On trouve encore parfois aux étalages des bouquinistes son « cours d'histoire ecclésiastique » et l'on passe indifférent comme devant un ouvrage démodé. Un de ses manuscrits, encore enseveli dans les archives, nous l'a révélé, non pas certes comme un chef de file, mais comme un esprit en éveil sur les besoins et les aspirations de son temps, comme un prêtre sérieusement appliqué à la réforme du clergé du XIXe siècle. M. Chaminade, qui eut connaissance de ces feuilles, écrivait à M. Caillet : « Tout ce que vous dites de M. l'abbé Blanc m'intéresse beaucoup. L'association des prêtres séculiers qu'il propose pourrait produire un grand bien, d'abord pour eux-mêmes et ensuite pour la gloire de Dieu. Priez-le donc de me faire part lui-même de ses vues, de tout ce que le Seigneur lui aurait inspiré et je lui répondrai ; il se fixera plus tôt et plus solidement et pourra plus aisément fixer les jeunes prêtres qui désireraient entrer dans cette association » (1).

(1) *Lettres de M. Chaminade*, t. II, p. 74.

Ces lignes d'un maître qui s'y connaissait en hommes nous ont poussé à étudier de plus près l'auteur et son projet.

I. UNE BELLE VIE AU SERVICE DU CLERGE.

1. *Le professeur de Besançon.*

A vrai dire, toute la vie de M. Blanc fut consacrée à la formation du clergé. A Besançon, son diocèse d'origine, comme à Malestroit, sa patrie d'adoption, son idéal et son effort fut de rendre de vrais prêtres à l'Eglise de France : « Il faudrait, écrivait-il, que tous les prêtres, devenus comme autant d'hommes apostoliques, fussent chacun dans sa sphère tellement et si uniquement remplis de l'esprit de leur état, si dévoués à leurs devoirs qu'ils réduisissent au silence la calomnie la plus maligne, fussent l'apologie vivante de la religion et forçassent l'admiration même des ennemis » (2). C'est ainsi que M. Blanc entendait le « *vos estis sal terrae* » de l'Evangile.

Après un séjour de quelques années au petit séminaire de Luxeuil, vers 1821-1823, il est, dès 1825, au grand séminaire de Besançon. Il y enseigne la philosophie, puis la théologie dogmatique, tandis que Gousset se révèle comme un maître en théologie morale (3). Une communauté d'idéal et de travail unissait déjà les deux maîtres quand une amitié plus profonde vint les ravir à leur modeste et féconde besogne. A la fin d'août 1828, Gerbet offrit à Blanc une place à la Chesnaie. Tel était l'attrait exercé par les deux frères de la Mennais : le jeune prêtre se laissa entraîner. Sans doute le « *De vera religione* » qu'il enseignait alors ne manquait pas d'intérêt, mais son sé-

(2) Manuscrit : *Considérations générales sur l'association sacerdotale.*

(3) Une extraordinaire vitalité régnait en ce séminaire en ce début du XIX[e] siècle. Les suspicions, où, malgré ses talents d'administrateur, on avait tenu Lecoz, le grand âge de M. de Pressigny et de M. de Villefrançon et leurs fréquents séjours à Paris, avaient fait peu à peu prévaloir l'influence du séminaire. On y venait consulter les professeurs sur les questions de théologie et de droit civil, demander aux vicaires généraux des curés, recommander les intérêts spirituels et temporels des paroisses. Le nombre des élèves, le mérite des maîtres en avaient fait une sorte de Séminaire Français (82 séminaristes internes, 220 théologiens externes en 1827, 83 séminaristes internes, 233 théologiens externes en 1828) ...en France, c'est-à-dire une pépinière d'évêques et de prêtres de valeur qui allaient contribuer le plus à la restauration de l'Eglise de France. Blanc et Gousset étaient de ce nombre.

jour à Paris entre 1823 et 1825 lui avait ouvert les yeux sur un horizon plus vaste. Une difficulté de santé servit de prétexte au départ, et, qui plus est, il projetait d'emmener avec lui Gousset et Donney ! « Nous irons déposer nos hommages aux pieds de M. de la Mennais et donner à nos âmes une trempe qui nous rende invulnérables dans les combats où nous serons bientôt appelés » ([3bis]).

Au lieu des deux compagnons prévus, ce fut Bonnet qui arriva avec Blanc à la fin de décembre 1828... « quand les esprits furent rendus favorables » ([4]).

2. *Le supérieur de Malestroit.*

L'acceuil fut enthousiaste et la confiance telle que, malgré son jeune âge, peu de temps après son arrivée, M. Blanc fut choisi comme supérieur de la maison de Malestroit : il avait alors trente-trois ans ! Ce fut l'héroïsme et la joie des débuts pour une jeunesse ardente, toute avide de pensée et d'action. Le petit nombre des élèves favorisait l'intimité et l'originalité des hôtes faisait oublier la « res angusta domi ». C'étaient les premiers temps de la congrégation Saint-Pierre. Bonnet était maître des novices et faisait les cours de littérature. « Le bon M. Rohrbacher » laissait à ses auditeurs des impressions diverses : « un puits de science, mais il est allemand » disait M. de Hercé, qui regrettait les conférences de Gerbet dans cette même chaire de théologie dogmatique. Levoyer qui devait suivre à Nancy l'auteur de l'« histoire de l'Eglise » goûtait davantage son enseignement. M. Blanc professait le système du sens commun et concevait l'idée d'un dictionnaire pour « faire un ensemble complet de toutes les connaissances ecclésiastiques avec l'unité de la doctrine d'autorité et... l'ordre naturel des idées » ([5]).

(3 bis) *Lettre à Gerbet*, du 30 août 1828.

(4) Les difficultés provenaient en partie de la vacance du siège de Besançon. Mgr de Villefrançon eut une attaque d'apoplexie en août 1827 et dès le mois de septembre l'*Ami de la Religion* annonçait sa mort qui ne survint que le 27 mars 1828. Mais le mois d'août marque la fin de son activité... Mgr de Rohan-Chabot, son successeur, fut nommé le 15 décembre 1828. Le moment était mal venu pour M. Blanc de demander un « exeat ».

(5) *Lettre à F. de la Mennais* du 18 février 1829.

Les ordinations sacerdotales faisaient la grande préoccupation du jeune supérieur. En 1830, il y avait à Malestroit douze ordinands. Une lettre de M. Blanc à F. de la Mennais nous fait connaître leurs dispositions. « L'ordination prochaine nous occupe en ce moment. Tous suivent plus ou moins vite la voie religieuse et étudient beaucoup ». Mais l'un des douze ne manque pas d'inquiéter le maître : c'est M. Mesuier qui « manque toujours de cette activité, de cet élan qui doit être un de nos caractères » (6). Ce mot est révélateur du gouvernement de M. Blanc, autant que de l'esprit de sa maison. Sous la loi de liberté, ne fallait-il pas toute médiocrité exclue ? En cette primauté du spirituel, les initiatives individuelles devaient suppléer en large part aux cadres d'une ordonnance parfaite. Ce n'est pas qu'il n'y eût pas de règlement. Le voici tracé dans une lettre de l'abbé de Hercé : « Le matin, depuis six heures et demi que finit la messe, je travaille sur un cadre qui doit contenir, dans un grand syllogisme, toute l'histoire des croyances universelles et catholiques (!), jusqu'à un quart moins d'onze heures que se fait la conférence. A midi, le dîner, la lecture et ensuite la récréation... A deux heures, la cloche avertit pour la récitation du chapelet... puis nous avons silence et nous étudions la théologie jusqu'à sept heures, sauf une visite au Saint-Sacrement qui ne doit durer qu'un quart d'heure. On veut qu'ici tout soit donné à l'étude ; étudier, c'est prier. A sept heures trois quarts chacun fait la lecture spirituelle dans sa cellule ; à huit heures l'Angelus, puis le souper et la récréation. Nous sommes au lit à neuf heures et demi pour en sortir au coup de cinq heures » (7). Au témoignage de M. Blanc, ce régime a plein succès chez tous ses néophytes. « J'en viens, disait-il, à notre communauté. La voilà en mesure et tout notre règlement est en plein exercice. Depuis plus de quinze jours, tout le monde paraît fort content de l'ordre qui règne ici, et M. Rohrbacher, entre autres, ne trouve pas de lieu sur terre où l'on puisse être mieux. Malgré la privation d'une partie de nos livres, qui se trouvent encore à Saint-Méen, les conférences sur la théologie et le grec tous les jours et celles de l'Ecriture Sainte et l'histoire ecclésiastique, le dimanche, vont bien. Pour la morale, nous avons

(6) *Lettre à F. de la Mennais* du 18 mars 1830.
(7) Lettre citée par Mgr Laveille, dans son : *J. M. de la Mennais*, t. I, p. 465.

suivi l'avis de M. l'abbé Jean et, tous les jeudis matin, à 10 h. 3/4, il y a une conférence sur le traité « des actes humains », dont les frais sont faits par ceux qui s'attendent plus prochainement à recevoir les ordres sacrés. Ils présentent l'analyse des matières prévues et nous y faisons les remarques nécessaires » (8).

Le règlement des novices, dont le manuscrit est aussi de la main de M. Blanc, est conçu avec la même largeur de vues, la même hardiesse, la même confiance réciproque. « Une cause de trouble pour les novices, ce sont les événements politiques. Il serait bien à souhaiter que le bruit n'en vînt pas jusqu'à eux, mais cela étant peu possible dans l'état actuel des choses, et cette connaissance entrant indirectement, sous quelques rapports, dans le but des travaux de la congrégation, les novices s'appliqueront du moins à la sanctifier, comme les autres connaissances, par des vues surnaturelles... Ils éviteront les discussions et tout ce qui ne serait qu'une vaine pâture donnée à la curiosité et à l'amour-propre. Le récit des nouvelles ne sera pour eux que le récit des faits contemporains, dont ils auront à tenir compte plus tard dans leurs études et leurs rapports avec la société. En un mot, ils renfermeront ce genre de connaissance, ainsi que tous les autres, dans la fin commune de leurs études, en les rapportant uniquement à la gloire de Dieu et à la défense de tous les intérêts de son Eglise » (9).

3. *Après la chute de F. de la Mennais.*

Ces notes, ce règlement, ce programme en disent long sur l'idéalisme de M. Blanc. On s'imagine facilement son succès et le plein épanouissement de son âme et de ses talents à Malestroit. On s'explique aussi que la chute de F. de la Mennais le laissa désemparé pour tout le reste de la vie. Pendant plus de vingt ans, il ne connut plus que ruines et misères. Quand la maison de Malestroit fut dissoute, en 1835, il occupa un poste au collège Stanislas, puis devint aumônier d'une communauté de Paris.

Dans le malheur, ses amis lui restèrent fidèles. A son arrivée à Reims, Mgr Gousset le nomma vicaire général en 1840. Puis,

(8) Lettre du 18 février 1829, *ibid.*
(9) Extrait cité, *ibid.*, p. 466-467.

c'est Donney qui lui accorde la même faveur à Montauban en 1845. Mais ne sont-ce pas là des titres purement honorifiques ? Malgré la lettre officielle que lui adresse l'archevêque de Reims, « sur les secours religieux à donner aux condamnés à mort », il semble bien qu'il ne prit jamais part à l'administration diocésaine.

Il restait fidèle à son idéal et à ses amis. Il vivait tout à la pensée d'écrire cette histoire de l'Eglise dont l'idée et le plan lui avaient été donnés jadis à la Chesnaie. Parfois, il revenait à Ploermel auprès de J. M. de la Mennais pour se documenter. Dans ce cours qui fut imprimé en 1846 et qui eut grand succès en son temps, il gardait le même ton d'ultramontanisme, le même goût romantique des ensembles (le « grand syllogisme » qui amusait M. de Hercé), la même conception de la philosophie de l'histoire.

Mais ce tardif succès était le dernier rayon de joie d'une vieillesse prématurée. Toujours désaxé, toujours malade, il fut accueilli pour un temps comme aumônier par les Bénédictines du Saint-Sacrement à Paris. Peu de mois avant sa mort, survenue en 1855, il fut nommé supérieur de l'infirmerie Marie-Thérèse, pour les prêtres âgés ou infirmes. « Tandis que ses condisciples, ses collègues de l'enseignement, ses élèves même étaient promus aux premières dignités de l'Eglise, lui, tout entier à ses études historiques, bornait son ambition à un modeste canonicat qui lui permit de les poursuivre sans distraction. Il ne put l'obtenir. Il s'usa dans les fonctions pénibles de professeur et d'aumônier et quand on lui accorda la retraite honorable de Marie-Thérèse, il était trop tard. Peu de prêtres furent plus laborieux, plus savants, plus droits, plus indulgents et plus éprouvés » (10).

II. LE PROJET D'ASSOCIATION SACERDOTALE.

Au récit de cette vie qui semblerait manquée, on serait tenté de ne voir en M. Blanc qu'un intellectuel féru de dialectique ou d'érudition. Une lecture attentive de sa correspondance, de ses traités, de ses notes personnelles laisse, de son idéalisme,

(10) Mgr Laveille, *J. M. de la Mennais*, t. II, p. 610. C'est d'après ce livre et quelques *Almanachs du clergé de France* que nous avons retracé le « curriculum vitae » de M. Blanc.

une impression plus juste et plus complexe. Certes, il se fait une très haute idée du ministère pastoral, il exige du prêtre des connaissances étendues et des vertus peu communes, il attribue facilement à tous ses confrères ses propres aspirations. Mais il a fait autre chose qu'étudier dans les livres ; il a lu dans les âmes, il a observé de près le clergé de son époque et il a fait cette constatation qu'on répète de tout temps : « on sait en général combien il est facile de tomber de la ferveur du séminaire dans une vie toute commune et presque séculière. En supposant même que l'on fasse son devoir pour ne pas encourir la dénomination de mauvais prêtre, le grand nombre du moins est de ceux qui ne le font pas assez bien pour mériter celle de saint prêtre. Ainsi le ministère de la plupart est un train ordinaire qui laisse à peu près les peuples comme on les a trouvés, à condition toutefois qu'aucune circonstance malheureuse ne sera venue y introduire ou y favoriser le désordre » (11). Avec l'expérience ou plutôt avec l'ardeur qu'on peut avoir encore à vingt-neuf ans, il rédige vers 1825, pour les jeunes prêtres qu'il a rencontrés à Paris et pour ses auditeurs de Besançon, une sorte de manifeste en faveur de l'association sacerdotale qu'il rêve de fonder. Sans bien savoir si la Providence lui donnera l'occasion de réaliser ses projets, il veut procurer à ses confrères « le moyen de se sanctifier, de se soutenir, de se perfectionner eux-mêmes, d'étendre et d'assurer les fruits de leur ministère, soit pour le salut des âmes en particulier, soit en général pour la défense de la religion » (12). A cet effet, il établit des statuts, il expose ses raisons, il pousse à la réflexion.

Le manuscrit (13), d'une quinzaine de pages, comprend deux parties : des « considérations générales sur l'association sacerdotale » et les « statuts de l'association sacerdotale ». La seconde partie se divise en deux sections : dispositions générales et dispositions particulières. Dans la première section, il y a sept chapitres : du but de l'association (I) ; des moyens (II) ; des personnes, membres de l'association (III) ; des supérieurs : hiérarchie, élections et nominations, durée des pouvoirs (IV) ; des tra-

(11) *Considérations générales sur l'association sacerdotale* (manuscrit).
(12) *Ibid.*
(13) Le manuscrit se trouve aux archives de la Société de Marie à Nivelles. Nous sommes heureux d'exprimer notre reconnaissance au R. P. H. Lebon qui a bien voulu nous le communiquer.

vaux de l'association et des devoirs généraux des associés (V) ; des relations extérieures (VI) ; des admissions et démissions (VII). Dans la seconde section, il y a cinq chapitres : du supérieur (I) ; du conseil du supérieur (II) ; des directeurs de diocèse et de leurs conseils (III) ; des doyens (IV) ; des membres de l'association (V). Les statuts sont numérotés de 1 à 65.

Les « considération générales » qui servent de préface à son opuscule sont de gros bon sens. Quelques pages suffisent à rappeler l'opportunité, les avantages et les difficultés de l'entreprise.

1. *Opportunité.*

C'est bien un truisme de dire que l'homme est social et que son activité, quelle qu'elle soit, ne se déploiera pleinement que dans le renforcement de la collectivité. « Rien de plus naturel à l'homme essentiellement social, rien de plus simple que de chercher dans les autres son appui quand on connaît sa faiblesse et son insuffisance » (14).

Les difficultés innombrables qui entravaient la restauration catholique en France s'opposaient à la mise en œuvre de ce principe élémentaire. Dans l'ordre naturel, l'homme trouve sa mesure et sa force dans la famille dont il est issu ou en celle qu'il fonde. Dans la voie des conseils évangéliques, les vocations religieuses s'assemblent en couvents. « Quel besoin plus grand ne doit pas éprouver d'une institution analogue le prêtre isolé, chargé de son salut et du salut des autres au milieu d'un siècle où tout conspire à le perdre ? » M. Blanc pose la question : la cléricature sera-t-elle seule à ne pouvoir se constituer en profession organisée ? Si l'antique « presbyterium » a disparu, la famille ecclésiastique ne pourra-t-elle jamais se reconstituer ? La misère des temps, loin d'être un obstacle, ne rend que plus opportun ce mouvement de réforme. « Dans un siècle qui a abruti l'esprit encore plus que le cœur, qui ramène au-dessous du paganisme la génération naissante, après dix-huit siècles de christianisme, un zèle, des vertus ordinaires suffisantes à des époques de foi sont bien au-dessous du mal ». Comment monter plus haut ? « Pour échapper à ces dangers, surtout pour remplir ces destinées, ces devoirs extraordinaires, il faut

(14) *Considérations...* (manuscrit).

des moyens proportionnés et non communs. Or l'association sacerdotale paraît être l'un des plus efficaces, des plus indispensables » (15).

2. *Ses avantages.*

L'auteur rappelle alors en passant les avantages promis par le Seigneur à ceux qui, ne fussent-ils que deux ou trois, sont réunis en son nom. Dans le service de Dieu, c'est la supériorité de la prière collective ; dans le service des âmes, c'est le rendement assuré par la collaboration. L'expérience signalée par M. Blanc n'est pas nouvelle. Que de forces perdues dès leur élaboration, faute d'une intelligence nette des questions, d'une connaissance concrète des milieux, d'une adaptation de moyens appropriés. Que de fatigues rendues stériles par manque d'ouvriers qualifiés ! C'est dans le développement des œuvres elles-mêmes que la coordination s'avère plus urgente. Sinon, les conséquences ne tardent pas : éparpillement, et bientôt déliquescence des mouvements les meilleurs, et des entreprises les plus louables. « Par ce moyen (de l'association), les forces, les lumières se multiplient, une sainte émulation ranime les plus faibles... le bien que l'on fait est mieux entendu, mieux distribué ; les bonnes œuvres coordonnées entre elles, ce qui en augmente singulièrement les fruits... » (16).

3. *Ses difficultés.*

Rien de bien original dans ces premières « considérations ». La finesse psychologique de l'auteur s'éveille quand il envisage les difficultés que rencontrera l'association. Il examine les obstacles qu'il voit venir du dehors et ceux qu'il discerne au dedans, ou, plus exactement, les réactions auxquelles il faut s'attendre dans le monde et dans le clergé.

Les empêchements du dehors sont les moins redoutables. Sans doute, le concordat est toujours là, peu favorable aux initiatives de ce genre. Mais le temps de l'espionnage impérial est passé et les dispositions personnelles du roi rendent moins dangereuses les suspicions tracassières de la charte. « Je ne prévois guère, écrit M. Blanc, qu'une chose, qui arrive toutes les fois

(15) *Considérations...* (manuscrit).
(16) *Ibid.*

que l'on croit remarquer dans le clergé quelque mouvement un peu extraordinaire pour le bien. L'opinion profane prendra ombrage de l'association ; mais il ne faudra pas plus s'en inquiéter que des calomnies dont le libéralisme pourrait la noircir » (17). L'épreuve du qu'en dira-t-on n'a donc rien de déconcertant : courir le risque de créer n'est-ce pas toujours courir le risque de vivre ? « Le propre des œuvres publiques est de rencontrer des obstacles quelquefois d'autant plus grands qu'elles sont destinées à produire plus de bien ; et tout ce qui a ses éléments dans la faible humanité est toujours sujet à plusieurs inconvénients » (18).

Les difficultés du dedans exigent un examen plus sérieux. La contradiction — il en est ainsi depuis l'Evangile — est au sein du progrès que l'on tend à réaliser et, sans une extrême discrétion, le mieux devient l'ennemi du bien. Quelle confusion si de l'effort d'association résultait la division ! « Parmi les inconvénients de l'association, c'est-à-dire parmi les obstacles qui sortent de sa nature même, le plus grave serait le danger de former une espèce de scission dans le clergé en créant dans son sein une sorte de corps d'élite, dont le zèle et la régularité plus remarquable feraient ressortir, même aux yeux du public, les imperfections de ceux qui n'en feraient pas partie, et en seraient la critique continuelle » (19). Pour le succès de l'entreprise, il faut donc éviter tout ce qui pourrait faire regarder les associés comme autant de censeurs et de réformateurs de la conduite de leurs confrères. C'est ce problème de l'action discrète de l'élite cléricale que M. Blanc s'applique à résoudre dans les « statuts de l'association sacerdotale ».

Au lieu de répondre à ces difficultés éventuelles par le détail de mille mesures préventives, il trace pour ceux qui voudront le suivre une sorte de règle qui les mette à l'abri de toute compétition. Sous forme schématique, on pourrait réduire son exposé à ce double chef. Pour couper court à tout sujet de discussion, il fixe à ses associés des travaux, une consécration, des vertus qui les améliorent sans les isoler. Il garantit l'association elle-même par une organisation strictement autonome avec sa hiérachie particulière.

(17) *Considérations...* (manuscrit).
(18) *Ibid.*
(19) *Ibid.*

4. *Ses travaux.*

Une première occasion d'isolement serait d'appliquer ses disciples à des travaux spécialisés. Dans l'histoire de l'Eglise, plus d'un ordre religieux est ainsi apparu pour exercer des ministères nouveaux qu'imposaient les circonstances ; plus d'un groupement sacerdotal s'est formé ou s'est fixé dans une tâche nettement déterminée. Au début du XIX^e siècle, par exemple, que de groupements ont pris naissance, dans la prédication des missions, ou dans l'éducation chrétienne des enfants : à Poncin, ce sont les Frères de la Croix de M. Bochard ; à Lyon, ce sont les Clercs de Saint-Viateur de M. Querbes, etc., etc... De nos jours, les Frères de saint Vincent de Paul se font un glorieux apanage de desservir les paroisses les plus ingrates. M. Blanc veut que ses associés ne se distinguent en rien des autres prêtres à ce propos. « Aucune œuvre extérieure ne sera regardée comme l'objet spécial ou direct de l'association. Les saintes entreprises qu'elle pourra former ne seront que l'accomplissement des devoirs des associés et comme la conséquence des fruits qu'elle produira en eux. Sous ce point de vue, toutes les bonnes œuvres rentrent dans le domaine de l'association, puisque le prêtre est appelé à tous les genres de bien dans l'ordre spirituel. Ainsi, exercer le saint ministère, faire des missions, des retraites, composer, propager de bons livres, instruire, etc... toutes ces œuvres exerceront le zèle des associés suivant leur vocation ». « Aucun associé, quel que soit son grade ou les ordres reçus des supérieurs de l'association ne pourra entreprendre une œuvre qui nuirait aux fonctions qui lui sont assignées par son évêque » (20). Sage mesure qui prévient bien des difficultés.

5. *Ses obligations.*

Une autre cause de séparation entre associés pourrait provenir des liens de religion que contracteraient les affiliés. M. Blanc l'a prévu en ses constitutions. Dans la nomenclature moderne, son association sacerdotale serait à cataloguer parmi les associations simples sans vœu ni vie commune. Sous cet

(20) *Statuts*, 22-23.

aspect, on pourrait la comparer avec celle des prêtres de saint François de Sales, moins la note salésienne que M. Chaumont a donnée à ses disciples.

L'admission à l'association de M. Blanc n'implique aucun vœu. L'agrégation ne ressemble en rien à une profession religieuse. Après six mois d'épreuve, ceux qui désirent être reçus assistent à une messe spécialement célébrée pour eux en l'octave de l'Epiphanie ou en l'octave de l'Assomption, et, là, « aussitôt après l'élévation, ils se rendront à un lieu préparé, où prosternés dans un recueillement profond jusqu'au Pater, ils renouvelleront tacitement les promesses du baptême, le vœu du sous-diaconat et se consacreront de nouveau à tous les devoirs de leur état, se dévouant avec une grande ferveur aux seuls intérêts de la gloire de Dieu... Après la messe, les nouveaux associés prononceront la formule de consécration à la gloire de Dieu et à toutes les vertus de leur état et promettront de se conformer à l'esprit et à tous les statuts de l'association avec le secours de la grâce, la protection de la Sainte Vierge... et l'intercession de tous les saints » ([21]). En ce renouvellement tout intérieur, ni vœux comme dans la « Fraternité sacerdotale des amis de Jésus » du Cardinal Mercier, ni « bulletin de régularité » comme dans l'« union apostolique » de Mgr Lebeurrier ou l'« union sacerdotale » de M. Beauloye. Chaque associé aura un règlement de vie, soit celui qu'il se sera prescrit au séminaire, soit un autre toujours approuvé de son directeur. En dehors de la confession régulière et de la retraite annuelle, aucune obligation sinon celle de mieux vivre son sacerdoce. Aujourd'hui l'idée plairait fort à plus d'un prêtre de nos diocèses.

6. *Ses vertus.*

Ce silence volontaire sur les vertus religieuses n'équivaut pas à un amoindrissement d'idéal. M. Blanc demande à ses associés d'exceller dans les devoirs qui les rendront plus sympathiques à leurs confrères et plus édifiants auprès des fidèles. Dans ces pages, l'auteur ne se montre plus seulement comme un organisateur habile à garder le « vinculum pacis » ; il se

(21) *Statuts*, 41-42.

révèle comme un maître de vie spirituelle et d'ascétisme sacerdotal. En quelques lignes, voici le résumé de son enseignement.

« Parmi les vertus chrétiennes et ecclésiastiques, l'abnégation sera la vertu de prédilection de l'association et de tous ses membres (22). L'abnégation, mais l'abnégation totale... aplanira toutes les difficultés, rendra tous les biens possibles... Ses principales pratiques seront : 1°) un grand désintéressement (les pauvres en seront bénéficiaires) ; 2°) une grande mortification de toutes les habitudes de la vie surtout pour la table ; 3°) une grande humilité d'esprit et de cœur... Ils ne s'érigeront point en censeurs et en maîtres, mais, convaincus sincèrement de leur infériorité à l'égard de tous, ils n'aspireront qu'à faire régner Jésus-Christ par l'exemple de la vertu la plus aimable et la plus condescendante... Cette vertu... entretiendra dans les cœurs toutes les vertus, surtout la charité envers tous, le respect et la plus grande soumission envers les supérieurs ; elle leur fera toujours préférer l'obéissance au commandement, la simplicité et l'obscurité à l'éclat, etc... Avec l'abnégation, la charité sera la vertu dominante des associés. On entend cette charité qui, aimant Dieu uniquement et souverainement, unit tous les hommes dans le cœur du Seigneur... Cette charité, si les associés en sentent le prix, fera de l'association une seule et vaste famille, où la disette, les peines, les consolations deviendront communes ; cette union répandant ainsi sur toutes les circonstances de la vie de chaque membre tout le baume de l'amitié » (23).

7. *Son principe d'organisation.*

Par cet appel, M. Blanc donne à son plan sacerdotal une fermeté nouvelle. Vertus solides, consécration individuelle, travaux ordinaires du ministère garantissent la valeur personnelle de ses associés. Mais cette sauvegarde ne suffit pas à assurer la vitalité de l'association en tant que telle. Reste la question importante de sa structure interne. Quelle organisation intérieure donner à ce groupement ? Cette partie des statuts doit retenir notre attention. Elle porte la marque d'originalité de

(22) *Statuts*, 25 suiv.
(23) *Statuts*, 28-29.

l'auteur, elle ouvre une voie qu'il est intéressant de mettre en parallèle avec les essais du même genre, elle pose un problème qui attend encore sa solution.

Pour la réforme du clergé, J. M. et F. de la Mennais comptaient sur le jeu des institutions plus que sur les efforts individuels. La restauration de l'Eglise de France se ferait, d'après eux, par les grands moyens traditionnels : conciles, synodes, vie commune, etc... Dans les « Réflexions sur l'état de l'Eglise... », ils n'avaient pas précisé le rôle de la hiérarchie dans cette œuvre de résurrection. Mais ils s'adressaient aux évêques et les considéraient comme les organisateurs attitrés de toute association sacerdotale. Pendant tout le XIX[e] siècle et de nos jours encore, l'idée a fait son chemin. D'aucuns pensent que l'évêque, par sa grâce de chef, est appelé à tenir auprès de ses prêtres un rôle analogue à celui de l'abbé auprès de ses moines, que son état de perfection acquise et communicable doit être participé comme la plénitude de son sacerdoce. Ce fut l'idée de Mgr Dupanloup en son « Oratoire » d'Orléans ; ce fut l'essai du cardinal Pie avec ses « oblats de saint Hilaire » de Poitiers ; c'est la doctrine du cardinal Mercier et l'esprit de sa « Fraternité sacerdotale des amis de Jésus ».

Avec beaucoup d'autres initiateurs, M. Blanc prend une orientation opposée. Par principe, par modestie ou par opportunité, il ne cherche pas cet appui pour assurer la stabilité de son œuvre. Il n'attend pas grand secours de l'épiscopat concordataire de son temps. Sans doute, celui-ci compte dans ses rangs de saints évêques, mais aucun d'eux ne paraît disposé à prendre l'initiative d'une telle organisation. M. Blanc se place sur le plan de l'association et non pas sur le plan de l'institution. Il réclame pour ses associés la plus stricte autonomie. Son association sera essentiellement sacerdotale ; elle aura sa vie propre ; appelée à vivre dans les diocèses elle ne contractera aucune obligation nouvelle envers ceux qui y sont préposés. C'est de nos jours la forme qui a prévalu dans la plupart des associations sacerdotales, qu'elles soient avec vœux de religion comme la société du Sacré-Cœur, avec vie commune comme la Providence du Prado ou sans vœux ni vie commune comme l'Union apostolique. Les statuts de M. Blanc ne laissent aucun doute sur sa pensée :

« Les prêtres seuls pourront être membres de l'association » (24).

« L'association ne s'établira dans un diocèse qu'après avoir obtenu l'autorisation de l'Ordinaire ; mais ni l'évêque diocésain ni aucune autorité ecclésiastique inférieure ni aucune institution ne pourra exercer un pouvoir quelconque sur l'association et ses statuts. Tous les évêques et autres supérieurs, s'ils daignent faire partie de l'association, y trouveront les égards et le respect dus à leur dignité » (25). Pour montrer qu'il n'accepte aucun compromis, aucune agrégation à une congrégation ou tiers-ordre, l'auteur insiste : « L'association doit être indépendante de toute institution qui n'entre pas essentiellement dans la hiérarchie ecclésiastique. La dignité du sacerdoce et l'honneur de l'association l'exigent. Par ce moyen, on évite à l'association et à l'institution à laquelle on la rattacherait une foule de prétentions toujours nuisibles, quelque injustes quelles soient : enfin on attache plus les cœurs à une société qui appartient exclusivement au sacerdoce. Pour les supérieurs ecclésiastiques, ils n'exerceront pas d'autorité sur la constitution même et les statuts de l'association que l'on ne pourrait soumettre à tant de volontés sans la détruire. Ils y trouveront toutefois tous les respects et tous les égards dus à leur dignité » (26).

8. *Sa hiérarchie.*

Pour garantir une indépendance aussi nettement affirmée, il faut à l'association sa hiérarchie particulière. M. Blanc s'applique à en dresser les cadres avec la plus minutieuse précision, dont voici l'essentiel.

L'association est dirigée par un supérieur, des directeurs et des doyens. Le supérieur est unique et jouit d'une autorité universelle. Il y a un directeur par diocèse et un doyen par groupe de quinze à vingt associés. Le supérieur a un conseil de huit à douze membres ; chaque directeur a son conseil de six membres au moins ; le supérieur et le directeur nomment chacun leur conseil. Le supérieur est élu par les directeurs à une majorité formée des deux tiers des électeurs présents. Il nomme le

(24) *Statuts*, 5.
(25) *Statuts*, 35.
(26) *Consid. : 4^e principe.*

directeur de chaque diocèse parmi trois candidats proposés par les doyens à la majorité simple. A son tour le directeur nomme les doyens de son diocèse sur la présentation faite à la majorité par les membres de chaque doyenné de trois candidats résidents. Les doyens sont renouvelés tous les trois ans tandis que supérieur et directeurs ne sortent de charge que par la mort, une infirmité incurable ou la démission volontaire ou acceptée par le conseil. Le supérieur est le père de toute l'association sacerdotale. Il doit être en correspondance régulière avec tous les directeurs de diocèse pour recueillir leurs avis, les projets, les lumières de tous. Il ne prendra aucune mesure générale, ne décidera aucun cas particulier, un peu grave, sans consulter son conseil. Il tiendra chaque année une assemblée extraordinaire des directeurs et des membres qu'il pourra inviter nominativement pour communiquer un résumé sur l'état de l'association. Les directeurs écriront au moins une fois par mois au supérieur pour lui rendre compte de ce qu'il y aura eu de plus intéressant dans la partie de l'association confiée à leur sollicitude. Modèles de toutes les vertus, ils s'efforceront de les faire régner de plus en plus dans tous les associés de leur diocèse. Ils auront avec tous leurs doyens une correspondance dont l'objet sera de transmettre les décisions et les avis, etc... Ils convoqueront au moins une fois par an, en assemblée générale, tous les doyens de leur diocèse et les autres membres qu'ils voudront pour y voir l'état de l'association. Plus en rapports immédiats avec les membres de l'association, les doyens seront plus attentifs à offrir dans leur conduite le modèle des vertus les plus pures. Ils écriront une fois par mois au directeur de leur diocèse, pour entretenir l'esprit de l'association chez leurs subordonnés, ils organiseront plusieurs conférences de cinq à dix membres, où l'on traitera pendant une demi-heure d'une question de théologie ou d'ascétique sacerdotale. Tous les trois mois, les membres d'un doyenné se réuniront chez l'un d'entre eux sous la présidence du doyen ou de son délégué. Après une messe solennelle avec allocution, il y aura conseil pour recueillir les lumières et les sentiments. Chacun dira ce que son zèle lui inspire pour la gloire de Dieu, les projets à former, les ressources, les abus à corriger, les bonnes œuvres qui se présentent et surtout pour préparer de dignes sujets au sacerdoce.

III

C'est sur cette conception d'une hiérarchie à trois degrés et à jeu concentrique que s'achève le manuscrit de M. Blanc. C'est aussi sur ce point qu'il nous plaît de terminer notre exposé. En lisant ce plan, plus d'un lecteur, soucieux de la « question ecclésiastique », aura le regret qu'il soit resté sur le papier. Malgré les recherches, rien ne nous permet de croire que ces vues suggestives aient eu un commencement de réalisation. L'expérience aurait apporté sa réponse à cette tentative d'organisation cléricale. Elle nous eût éclairés sur ce problème qui nous laisse perplexes depuis plus de cent ans : Que penser des avantages et des inconvénients de ce dédoublement de l'autorité s'exerçant sur la vie sacerdotale qui, comme toutes les formes supérieures de vie, assume, unifie et ordonne toutes les forces individuelles ? Jusqu'à quel point ces suppléances rentrent-elles dans l'idéal de la vie ecclésiastique parfaite et amènent-elles un véritable progrès dans l'organisation du clergé pastoral ?

Par sa vie souffrante et édifiante, autant que par son projet, M. Blanc a eu le mérite de nous forcer à réfléchir.

Florennes.

P. BROUTIN, S. I.